

Appels à projets sportifs

Le sport est un formidable outil d'animation du territoire. Porteur de valeurs fortes, c'est également un moyen de renforcer le vivre ensemble.

Les manifestations sportives sont autant d'opportunités pour mettre en valeur une identité commune autour de rassemblements populaires.

La Ville d'Annemasse accompagne les associations sportives dans leurs projets par un dispositif de soutien aux événements sportifs.

La Ville d'Annemasse, qui accompagne les associations sportives dans leurs projets depuis de nombreuses années, a décidé de mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux événements sportifs de façon à encourager la mise en place de nouvelles initiatives, plus en phase avec les priorités municipales.

Le nouveau dispositif de soutien aux événements

Une enveloppe financière annuelle plafonnée à 23 000 euros sera dédiée par la Ville d'Annemasse à ce dispositif. L'ensemble des dépenses liées à l'organisation de la manifestation sportive sont subventionnables hormis les récompenses financières, quand elles ne sont pas réglementées. La subvention octroyée devra obligatoirement abonder un budget existant et ne pourra pas excéder 6000 euros ou 1/3 du budget total de l'action présentée. A l'issue de la manifestation, la subvention sera versée au vu du compte-rendu technique et financier.

Objectifs

Le nouveau dispositif de soutien aux événements est destiné aux associations sportives annemassiennes affiliées à l'Office Municipal des Sports dans le but de :

- Soutenir le mouvement sportif ;
- Promouvoir la pratique sportive ;
- Valoriser la vie associative ;
- Animer le territoire ;
- Valoriser les espaces publics ;
- Favoriser la cohésion sociale ;
- Favoriser la dimension éducative et sociale du sport.

Conditions et critères d'éligibilité

Les candidats à l'appel à projets devront remplir un [dossier](#) ou sur simple demande auprès du service des sports.

Pour les projets se déroulant entre septembre et décembre 2019, le dossier complet devra nous être retourné avant le <https://www.annemasse.fr/demarches/association/appels-a-projets-sportifs>

Les projets retenus devront comporter au moins un des trois critères ci-dessous :

- › Organiser une manifestation sportive d'envergure ou de prestige, c'est-à-dire, concerner un certain niveau de compétition ;
- › Favoriser la participation du public annemassien ;
- › Oeuvrer en faveur de la promotion et de la transmission de valeurs éducatives, sociales et citoyennes.

Par ailleurs, il sera porté une attention particulière aux éléments suivants :

- › La contribution à l'animation de la ville et/ou à la promotion des pratiques sportives ;
- › Le caractère innovant de la manifestation ;
- › La mobilisation des membres, bénévoles du club pendant la manifestation ;
- › Le partenariat local (Office Municipal des Sports, associations, MJC...) ;
- › L'effort de valorisation de la manifestation et l'impact médiatique pour le club et pour la Ville (communication) ;
- › Participation aux manifestations de la Ville ;
- › La présentation d'un budget équilibré valorisant les autres formes de financement (fonds propres, sponsors...).



Un seul projet par an et par club sera retenu.

Procédure d'analyse des demandes

1. Examen de chaque dossier par le service des sports de la ville pour vérifier que le dossier est complet.
2. Mise en place de temps de rencontre afin que les clubs pré sélectionnés présentent leur(s) projet(s) devant un jury.
3. Analyse et notation, par le jury, des projets à subventionner (à l'appui d'une grille d'évaluation).
4. Proposition d'une subvention au regard de la note obtenue.
5. Analyse du compte-rendu technique et financier par le service des sports suite à la manifestation et réévaluation du montant de la subvention en fonction du budget réalisé.
6. Vote de la subvention par le Conseil Municipal et notification au club.



Tout dossier incomplet sera rejeté.

